

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES**

**LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME RÉUNION**

**DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO**

**TENUE LE LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

- \* 497-CX-2348      concernant l'acquisition d'un analyseur de réseaux vectoriel dans le cadre du financement de l'infrastructure de recherche pour le Laboratoire en Technologies Radiofréquences Avancées
  - \* 497-CX-2349      concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Bordeaux (UBx) Bordeaux (France)
  - \* 497-CX-2350      concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (UDL SBA) Sidi Bel Abbès (Algérie)
  - \* 497-CX-2351      concernant l'autorisation du paiement des taxes foncières et des taxes sur le terrain de stationnement relatif au bail signé avec Hydro-Québec en 2003, concernant la location d'un terrain aux fins d'exploitation d'un terrain de stationnement
  - \* 497-CX-2352      concernant l'avis à la rectrice concernant le projet de budget révisé au 31 octobre 2025 du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026
- 
- \* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.